



CONFINEMENT, SAISON 2, EPISODE 1

COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 02/11/2020

Il s'agissait de donner quelques informations suite au "reconfinement", et de relancer les audioconférences à l'instar de ce qui se faisait lors du confinement printanier.

Plusieurs points ont été abordés :

1er point : logistique sanitaire

Les stocks de papier, masques, gel etc sont ok ; la DDFiP peut répondre aux besoins qui seraient exprimés par les chefs de service (CDS), qui ont reçu un message identique. Un rappel a à nouveau été fait aux CDS en fin de semaine sur les règles sanitaires (gestes barrière) et leur impératif respect (en particulier le port du masque, celui fourni par la DDFiP (lui seul est un EPI)).

2ème point : cas contacts

Au 2 novembre, il y en a deux cas contacts (dont un sur Bressuire, qui ne respectait pas correctement les règles quant au traitement du courrier ; le chef du PPR indique que des rappels avaient déjà été faits (en particulier suite à la demande de **FO-DGFIP 79** il y a plusieurs semaines déjà), ce qui ne semble pas avoir eu d'effet, puisque des signalements ont à nouveau été faits au PPR ; un rappel par téléphone a à nouveau été fait à l'adjoint du service le 2 novembre).

Les deux cas contacts sont en attente de test (test 7 jours après le dernier contact avec la personne positive ; en attendant, isolement). Si le test est positif, l'agent est placé en arrêt maladie et la recherche de ses propres cas contacts est lancée ; si le test est négatif, le collègue retourne au travail. Pendant l'isolement, l'agent est soit en télétravail (si équipé), soit en ASA.

Pour être déterminé comme cas contact, il faut avoir été en contact avec une personne positive pendant plus de 15 minutes à moins d'1 mètre, et sans protection. D'où tout l'intérêt du respect des gestes barrière (distance, masque).

A ce jour, et depuis le début de la crise sanitaire au printemps, il n'y a pas eu de cas positif

au sein de la DDFiP79, malgré la tendance actuelle à une très forte hausse du nombre de cas et du taux d'incidence dans le département (taux d'incidence 288 le 2 novembre (réunion du DDFiP avec le préfet) pour 244 le 29 octobre (réunion du N°2 avec le préfet ce jour-là) et 35 à la mi-septembre).

=> RAPPEL A LA PRUDENCE, VIGILENCE ET AU RESPECT DES GESTES BARRIERE.

3ème point : télétravail

A ce jour, environ 110 collègues sont équipés tant en VPN 10 (télétravail au sens strict) et VPN 15 (nomades, clés 4G etc...).

23 nouveaux portables ont été reçus le 29 octobre ; ils sont en cours de préparation (cryptage, applications etc ; certains seront affectés cette semaine, les autres la semaine prochaine) ; 15 autres sont attendus dans les prochaines semaines.

Comme il n'y a pas cette fois-ci de mission prioritaire (en fait, il n'y a pas de mission "non-prioritaire"), il n'y a donc pas de PCA : les portables sont répartis pour que l'ensemble des sites, missions/métiers et services soit couvert par du télétravail (ce qui sera important en particulier si la situation s'aggrave encore et qu'un vrai confinement soit mis en place : un minimum de travail pourrait toujours être accompli partout, dans l'optique de la continuité du travail). Un bémol, cependant, est mis pour les missions "coercitives", comme le CF ou le recouvrement (en particulier CFE, huissier) dans le cas des entreprises en situation de fermeture administrative.

Des messages ont été envoyés aux chefs de services pour recenser les volontaires pour le télétravail "au fil de l'eau".

La durée hebdomadaire de télétravail est au moins 3 jours, et jusqu'à 5 (si les agents le demandent (ou en cas de personne à risque), et sauf nécessité de service, les 5 jours seront accordés (dans le contexte actuel), conformément aux circulaires).

4ème point : restaurants administratifs

Aucune consigne de fermeture n'est à l'ordre du jour, ils fonctionnent "normalement" (pour la période s'entend!).

A Niort : les consignes ne sont pas toujours correctement respectées, donc des places aux tables vont être neutralisées ; à Bressuire et Parthenay : pas de problème particulier quant au respect des consignes, un message de rappel des consignes va cependant être envoyé.

5ème point : formation professionnelle

Un moratoire de 15 jours (au moins) a été décidé pour les actions locales ; l'organisation de stages sera discutée avec le service de la FORMPRO (si petit nombre de stagiaires sur leur propre site, stage éventuellement possible, mais de toutes façons pas avant la deuxième quinzaine de novembre).

6ème point : rythme des audioconférences et tenue du prochain CTL

Rythme : une audioconférence par semaine (comme au printemps) ; cela permettra la diffusion régulière et rapide des informations.

CTL : le prochain CTL se tiendra le 10 novembre ; sa tenue dans une grande salle (7ème étage avenue de Paris, ou à l'extérieur) est envisagée de manière à pouvoir accueillir les titulaires et suppléants/experts si besoin (il se tiendra finalement à la CCI).